

## Adoption d'une nouvelle constitution

Par **Congelator**, le 29/11/2012 à 17:43

Bonsoir,

Je dois traiter dans le cadre d'une dissertation l'adoption d'une nouvelle constitution. Je ne vois pas (ou peut-être que j'ai mal cherché) dans la Constitution actuelle ou autre part, une possibilité d'adopter une nouvelle constitution mais simplement la possibilité de la révision.

Existe-t-il des lois qui prévoient une procédure spéciale pour adopter une nouvelle constitution ?

Je pensais à défaut de trouver ce que je cherche, utiliser l'exemple de la procédure d'adoption de la Constitution actuelle.

Pouvez-vous m'aider ?

Merci d'avance :)

Par **Camille**, le 30/11/2012 à 08:19

Bonjour,

[citation]Je ne vois pas (ou peut-être que j'ai mal cherché) dans la Constitution actuelle ou autre part, une possibilité d'adopter une nouvelle constitution[/citation]

Forcément. Une constitution n'est pas un contrat, elle a vocation à s'appliquer "ad vitam aeternam", donc aucune raison qu'elle prévienne sa propre mort.

[citation]Existe-t-il des lois qui prévoient une procédure spéciale pour adopter une nouvelle constitution ?[/citation]

Evidemment que non. La constitution durera tant que durera la République actuelle.

[citation]Je pensais à défaut de trouver ce que je cherche, utiliser l'exemple de la procédure d'adoption de la Constitution actuelle.[/citation]

Bonne idée. Ou de n'importe quelle constitution précédente.

Voyez aussi du côté de ceux, plutôt notés à gauche, qui réclament une nouvelle constitution, pour leur demander comment ils comptent s'y prendre.

Mais vous avez quand même noté qu'un changement de constitution implique nécessairement un autre événement marquant, préalable ou concomitant.

A noter au passage qu'un certain François Mitterrand, tant qu'il était dans l'opposition, s'était toujours opposé aux fondements même de la Ve République et à ses institutions.

Qu'il a fini par trouver très confortables dès qu'il a pris la place du chef...

[smile4]